



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-792

**DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT DE 1 400 000 \$**

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 5 août 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-792, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 400 000 \$

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 10 septembre 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 10^{ième} jour de septembre 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 10 septembre 2019 ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche.

En foi de quoi je donne ce certificat le 10 septembre 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier